Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 077-217704709-20261008-2026120-DE

N°2026-120

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE
SOUS-PREFECTURE DE TORCY

Tournan-en-Brie MA VILLE

VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 8 octobre 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 8 du mois d'octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du vendredi 2 octobre 2026 et affichée le vendredi 2 octobre 2026.

Présents : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, ETIENNE Jérémy, GAIR Laurence, KHALOUA Madani, LONY Eva, MEDJOUB Farid, HUSSON Chloé, LAURENT Pierre, PERALTA SUAREZ Mari, FOLLIOT Pascal, BRUSSELLE Sandrine, MARCY Jean-Pierre, BAKKER Hubert, MONOT Laure, PIGNON Mylène, ROBILLARD Christophe, JOSSET Isabelle, RENARD Philippe, GOMEZ Pascale, ANOUAR Rachid, HAEUSLER Camille, DOS SANTOS Carlos, HAMLIN Anne, SAUSSEY Laurent, SIMON DEL FAVERO Christophe, BUSSIER Dominique.

Absents représentés : DAOULAS Stéphanie représentée par HUSSON Chloé, EL MKELLEB Fabien représenté par KHALOUA Madani.

Absents : /

Secrétaire de séance : Madame LONY Eva.

Objet : Participation de la Ville de Tournan-en-Brie à la carte Imagine R pour l'année scolaire 2026/2027.

Nombre de membres en exercice :	**29**
Nombre de membres présents :	**27**
Nombre de suffrages exprimés :	**29**
Votes pour :	**29**
Votes contre :	**0**
Abstentions :	**0**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 077-217704709-20261008-2026120-DE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Transports ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;

Vu le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des Transports d'Île-de-France et modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation des transports d'Île-de-France ;

Vu la loi n° 2008-643 du 1er juillet 2008 relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région d'Île-de-France ;

Vu la délibération n° 20231207-221 d'Ile-de-France mobilité portant évolution tarifaire de 2,6 % pour les cartes imagine R ;

Vu la délibération n° CD-2026/04/14-6/02 du 14 avril 2024 fixant notamment la participation du Conseil Départemental à l'achat de la carte Imagine R par les familles de collégiens et lycéens ;

Considérant la volonté de la Ville de Tournan-en-Brie d'accompagner les familles dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation ;

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Madame Laurence GAIR, Adjointe au Maire chargée de l'enfance, de la jeunesse et de la vie scolaire, et de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Fixe la participation de la Ville à la carte Imagine R des collégiens et lycéens pour l'année 2025/2026 comme suit :

- Participation de la Ville à hauteur de 70,30 € par collégien tous secteurs confondus ;
- Participation de la Ville à hauteur de 253.30 € par lycéen **âgé de moins de 15 ans** tous secteurs confondus ;
- Participation de la Ville à hauteur de 153,40 € par lycéen **âgé de plus de 15 ans** tous secteurs confondus ;
- Participation de la Ville à hauteur de 25,00 € pour les collégiens boursiers tous secteurs confondus dont la bourse allouée est inférieure à 450 € ;
- Participation de la Ville à hauteur de 166,00 € pour les lycéens boursiers **âgés de moins de 15 ans** tous secteurs confondus échelon 1 à 4 ;
- Participation de la Ville à hauteur de 100,00 € pour les lycéens boursiers **âgés de plus de 15 ans** tous secteurs confondus échelon 1 à 4 ;

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 077-217704709-20261008-2026120-DE

- Participation de la Ville à hauteur de 110 € pour les lycéens boursiers **âgés de moins de 15 ans** tous secteurs confondus échelon 5 à 6 ;

- Participation de la Ville à hauteur de 10 € pour les lycéens boursiers **âgés de plus de 15 ans** tous secteurs confondus échelon 5 à 6 ;

A noter cette année que le cout de la carte pour les collégiens boursiers dont la bourse est supérieure à 450,00€ est entièrement pris en charge par le département. Les familles ne paieront que l'adhésion de 8,00 € ;

- Dit que cette participation sera versée aux familles sur présentation du Pass Navigo de l'année scolaire en cours, d'un justificatif de domicile, d'un certificat de scolarité et le cas échéant d'une attestation prouvant la qualité de boursier ;

- Dit que la participation de la Ville sera imputée au chapitre 65, article 65888, fonction 252.

Fait et délibéré en séance, le jeudi 8 octobre 2026.

Laurent GAUTIER
Maire de Tournan-en-Brie
Conseiller départemental
Président de la Communauté de Communes
Les Portes Briardes entre villes et forêts

MAIRIE DE TOURNAN-EN-BRIE (Seine-et-Marne)

Eva LONY
Secrétaire de séance

*Publication du compte rendu des délibérations le : **12/10/2026***
*Délibération transmise au Représentant de l'État le : **12/10/2026***
Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 077-217704709-20261008-2026120-DE